

# UNE NOUVELLE ARCHITECTURE ÉDUCATIVE POUR LES COLLÈGES DE LA SEINE-SAINT-DENIS



# UNE NOUVELLE ARCHITECTURE ÉDUCATIVE POUR **LA RÉUSSITE DE TOUS**

LE MOT DU PRÉSIDENT

**J'ai souhaité, avec Mathieu Hanotin, Vice Président en charge de l'Éducation, placer l'Éducation au coeur des priorités départementales.** Le Conseil général affirme ainsi le rôle essentiel de l'École pour garantir la formation, l'épanouissement, l'accomplissement et l'avenir des jeunes de la Seine-Saint-Denis. Il se positionne comme un partenaire de l'Éducation nationale. Pour traduire concrètement et rapidement son engagement, le Département a adopté un Plan Exceptionnel d'Investissement de 723 millions d'euros en faveur des collèges. Prévoyant la construction ou la rénovation de 21 collèges, ce plan est aussi l'occasion d'agir sur une nouvelle conception architecturale des collèges, afin de mieux répondre aux besoins de l'ensemble des acteurs qui vivent le collège au quotidien. Ces acteurs de l'éducation ont ainsi été concertés afin de prendre en compte les attentes de chacun. Je veux remercier toutes celles et tous ceux qui ont déjà contribué à ce travail collectif.

Ce Plan Exceptionnel d'Investissement doit permettre de donner un nouveau souffle aux collèges de notre département, d'offrir le meilleur aux jeunes de la Seine-Saint-Denis et de redonner confiance en l'École publique. Nous croyons que l'architecture éduque, qu'elle est une marque de respect mais aussi un outil au service d'un projet pédagogique et éducatif ambitieux.



C'est pourquoi, le document que vous avez entre les mains est aussi à sa manière une contribution à la refondation de l'École de la République.

**STÉPHANE TROUSSEL**  
Président du Conseil général  
de la Seine-Saint-Denis



**02** Editorial

**04** Introduction

**06** orientation n°1  
Le collège dans la ville

**12** orientation n°2  
Un cadre éducatif serein et sécurisé



**18** orientation n°3  
Un collège accueillant pour « les parents partenaires »

**20** orientation n°4  
Des espaces adaptés aux collégiens

**24** orientation n°5  
Restauration scolaire : éducation au goût, équilibre alimentaire et détente



**30** orientation n°6  
Le centre de ressources au cœur du nouveau collège

**36** orientation n°7  
Un collège irrigué par les nouvelles technologies

**40** orientation n°8  
Un collège respectueux de l'environnement

**44** orientation n°9  
Des espaces modulables au service de la pédagogie

**48** orientation n°10  
Une pédagogie du patrimoine



**52** Annexe

# SOMMAIRE



# POURQUOI UNE NOUVELLE ARCHITECTURE ÉDUCATIVE ?

Préalable à un ambitieux plan de rénovation et de construction des collèges, la consultation lancée par le Conseil général de la Seine-Saint-Denis pour définir le collège du 21<sup>e</sup> siècle a permis de poser les bases d'une nouvelle architecture éducative.

**Le 17 octobre 2010, l'assemblée départementale de la Seine-Saint-Denis adoptait un plan exceptionnel d'investissement de 723 millions d'euros** en faveur des collèges. Ce programme prévoit la construction, reconstruction, réhabilitation de 21 collèges, dont 17 constructions neuves – 11 reconstructions et 6 nouveaux collèges – et 4 opérations de restructuration, à quoi s'ajoutent la réalisation de 3 internats, l'implantation de 9 cuisines centrales, la construction de 9 gymnases, d'une piscine et de 2 CIO. A travers ces opérations, le Conseil général de la Seine-Saint-Denis réaffirme la place prioritaire de l'éducation dans sa politique. Il pose les bases d'une nouvelle architecture scolaire, à même de répondre aux besoins démographiques, aux enjeux éducatifs et aux exigences fonctionnelles du collège du 21<sup>e</sup> siècle.

**Dans un contexte social et scolaire spécifique,** le Département, par son ambition éducative, souhaite offrir une école publique de qualité à sa jeunesse. L'architecture constituant un élément de l'acte éducatif, le Conseil général a décidé de repenser l'environnement scolaire. Alors que le collège a été identifié dans de nombreuses études comme étant le maillon fragile de la chaîne éducative, il s'agit de proposer une mise en adéquation des nouvelles structures d'accueil des élèves à l'enseignement de demain.

**Le Conseil général a décidé d'une approche participative** pour concevoir le collège du troisième millénaire, qui accueillera les générations actuelles et futures d'élèves du département. Conduites auprès des acteurs et des partenaires de l'éducation – Rectorat de Créteil et Inspection académique, enseignants, chefs d'établissement, collégiens, parents d'élèves, syndicats, experts –, une consultation et une concertation ont permis d'élaborer un programme-type, qui servira de cadre de référence pour les futurs projets de construction/restructuration des collèges du département. Ce programme-type définit ainsi une nouvelle architecture éducative, à travers des orientations précises : le collège dans la ville ; un cadre éducatif serein et sécurisé ; les parents partenaires ; des espaces adaptés aux collégiens ; la restauration scolaire (éducation au goût, équilibre alimentaire et détente des enfants) ; le centre de ressources au cœur du collège ; un collège irrigué par les nouvelles technologies ; un collège respectueux de l'environnement ; des espaces modulables au service de la pédagogie ; une pédagogie du patrimoine. Si ces orientations d'ordre technique, fonctionnel et architectural constituent le socle de conception des nouveaux collèges, elles n'excluent pas l'intégration de nouveaux aménagements afin d'accompagner l'évolution des besoins en matière d'enseignement. **Le Département s'est aussi engagé sur des clauses sociales pendant les chantiers pour favoriser l'emploi et la qualification.**

**On le voit, à travers ce programme d'envergure en faveur des collèges,** le Département prouve une fois encore son engagement de bâtisseur au service de l'éducation. Ainsi, le Conseil général prend sa part dans la reconquête de l'école publique en assumant ses responsabilités.



Nouveau collège, Saint-Denis/Saint-Ouen.





ORIENTATION N°1

# LE COLLÈGE DANS LA VILLE

**La nécessité d'ouvrir le collège sur l'extérieur constitue une orientation déterminante du programme-type des collèges.** Il est en effet apparu à tous les acteurs consultés que le collège ne pouvait être conçu comme une entité isolée du tissu socioculturel environnant, particulièrement en Seine-Saint-Denis, département marqué par une forte densité urbaine. S'il doit être un lieu privilégié de rencontres et d'échanges avec

Conçu comme un espace charnière entre la communauté éducative et l'extérieur, le pôle « collège ouvert » des futurs établissements concrétise la vocation d'ouverture du collège sur son environnement.

les écoles et les lycées du secteur, avec les collectivités locales, le collège doit, plus largement, s'inscrire dans le quartier, dans la ville, et offrir des espaces d'accueil pour les habitants et les manifestations extérieures : expositions, conférences, animations, rencontres sportives ou culturelles, en lien avec des partenaires extrascolaires. Cette insertion dans le quartier, ces liens ainsi tissés entre la communauté éducative et la population contribuent au fait que le collège soit considéré comme un « bien » commun, un équipement, qu'il convient de respecter.





Nouveau collège Saint-Denis/Saint-Ouen. En ouverture: collège Jacques-Prévert, Noisy-le-Sec.

C'est donc pour répondre à cette vocation d'ouverture que la nouvelle architecture éducative prévoit l'existence d'un pôle « collège ouvert » qui soit réservé aux élèves sur le temps scolaire mais aussi mis à disposition d'utilisateurs extérieurs, par exemple des associations, en dehors des heures de cours. Constitué de divers espaces – espace sportif, salle polyvalente, salle d'exposition, jardin et mare pédagogiques, Maison des parents –, ce pôle implique, dans sa conception, la mise en place de circulations, d'accès et de dispositifs de sécurité et de protection permettant un fonctionnement autonome et une

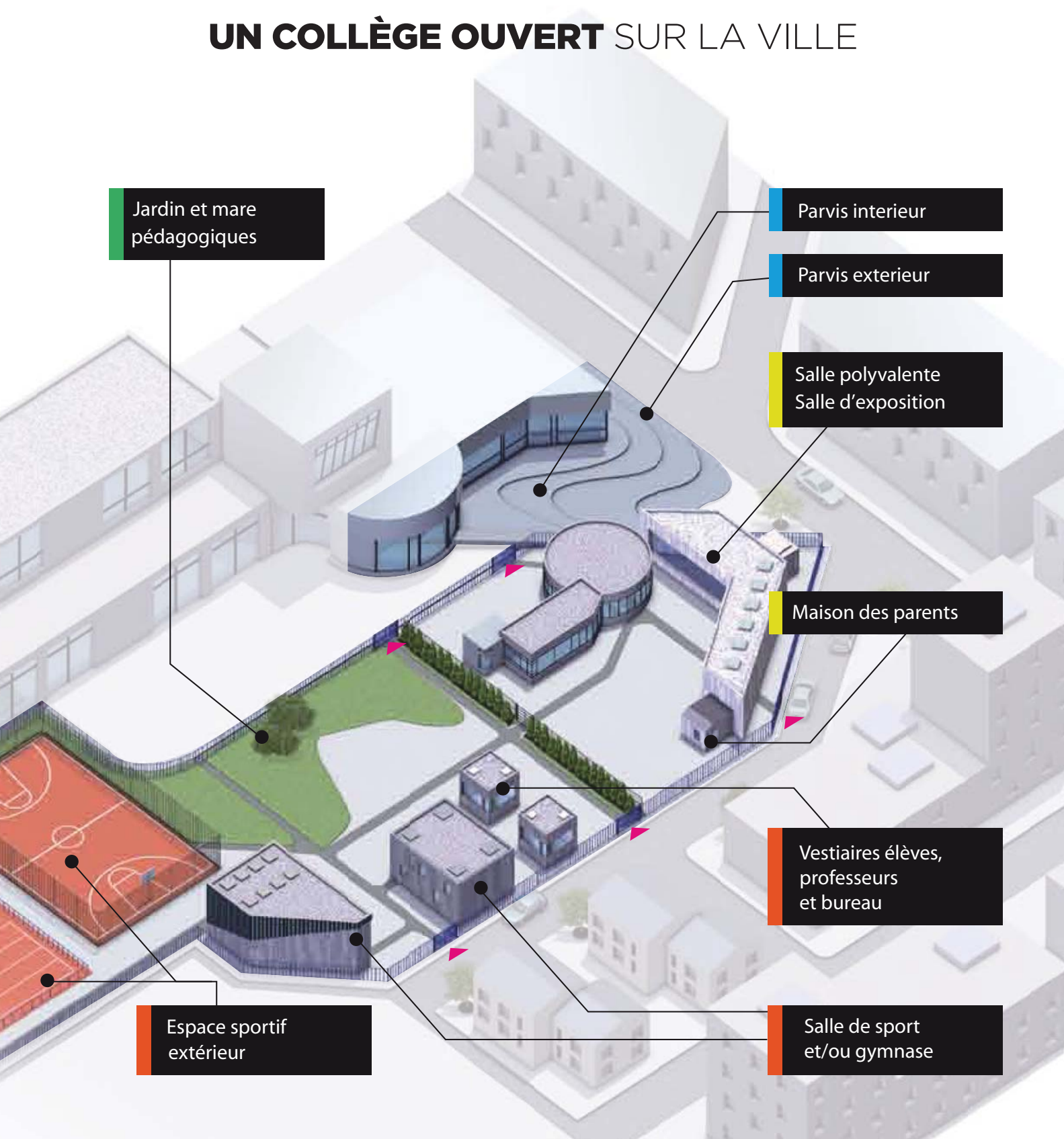
“ Ce qui doit prévaloir, c'est l'idée de se doter d'établissements qui ne soient pas des établissements « dans le » quartier, mais « du » quartier. ”

ÉRIC DEBARBIEUX, PRÉSIDENT DE L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES VIOLENCES À L'ÉCOLE.

délimitation des lieux ainsi ouverts. **L'enjeu est de réussir à concilier, dans le bâti, l'impératif de protection du collège et son caractère de lieu ouvert.** L'utilisation de ce pôle ne peut s'envisager que dans le cadre d'une organisation fonctionnelle, d'un cadre conventionnel fixant les responsabilités de tous les acteurs et, bien sûr, des moyens humains et logistiques permettant de répondre aux contraintes en matière de gestion et d'entretien.



# UN COLLÈGE OUVERT SUR LA VILLE



Jardin et mare  
pédagogiques

Parvis intérieur

Parvis extérieur

Salle polyvalente  
Salle d'exposition

Maison des parents

Vestiaires élèves,  
professeurs  
et bureau

Espace sportif  
extérieur

Salle de sport  
et/ou gymnase



Nouveau collège, Noisy-le-Grand.

# LE SPORT ET LA CULTURE, DES PRATIQUES PRIVILÉGIÉES TROIS ÉQUIPEMENTS DÉDIÉS

## LA SALLE D'EXPOSITION

Conçue pour recevoir les travaux réalisés par les élèves, elle est également ouverte aux expositions temporaires organisées avec des partenaires extérieurs – musées, associations, artistes indépendants, artistes du quartier... Tableaux, sculptures, livres, objets anciens doivent pouvoir y être exposés. Prévu pour permettre une grande souplesse d'utilisation, son aménagement répond à des exigences précises (présence de panneaux modulables; éclairage neutre et homogène; cimaises; murs blancs; prises de courant judicieusement réparties dans la salle...).







## L'ESPACE SPORTIF

Accessible depuis le pôle ouvert du collège, depuis la cour de récréation et depuis l'espace urbain, cet espace comporte de nombreux équipements destinés aux élèves, mais aussi aux activités associatives du quartier, et ce en dehors des heures

de cours. Il comprend ainsi une salle de sports accueillant un mur d'escalade, les agrès, la gymnastique, les sports de combat, le tennis de table, etc., et un plateau sportif extérieur réservé aux sports collectifs et à l'athlétisme. Afin de favoriser le développement des équipements sportifs sur le territoire, le Département a souhaité profiter du PEI pour répondre aux besoins des villes (gymnases, piscine, salles de sports). L'idée est bien d'optimiser l'utilisation des équipements sportifs intégrés dans les collèges, alors que les communes ont souvent du mal à satisfaire la forte demande de pratiques sportives, faute de locaux disponibles.



©CREDIT ERIC GARAUJIT - WWW.ERICGARAUJIT.COM



Collège Pierre-Curie, Bondy.

## LA SALLE POLYVALENTE

Comme son nom l'indique, cet espace remplit des usages variés, surtout liés à la tenue de réunions (réunions des parents d'élèves et conseils d'administration du collège). Mais il doit aussi héberger des activités (expression corporelle, projection...). Un aménagement est, là aussi, prévu en conséquence : équipement de type estrade amovible, système de sonorisation, vidéoprojecteur, écran escamotable.





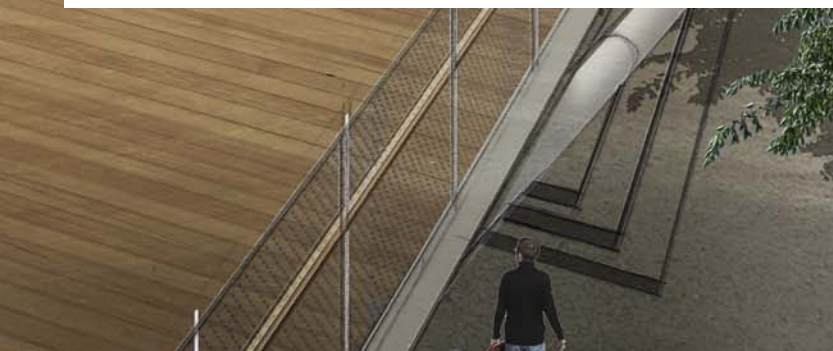
COLLEGE ANATOLE FRANCE

ORIENTATION N°2

# UN CADRE ÉDUCATIF **SEREIN ET SÉCURISÉ**

Déterminantes dans la manière dont élèves et adultes vivent « leur » collège, les questions de sécurité et de confort sont au cœur de la conception des nouveaux établissements.

**Le collège doit être vécu comme un lieu agréable et sûr** par tous ses usagers – élèves et adultes. Les nouveaux établissements doivent intégrer les exigences de sécurité et de confort. Dans le collège du 21<sup>e</sup> siècle, accès au collège, couloirs, circulations, zones d'attente, de regroupement, sont pensés dans le but d'assurer la fluidité des déplacements, la qualité de l'accueil et une capacité de surveillance maximale par les adultes.





## LES ESPACES D'ACCUEIL

sont à la fois ouverts et protégés. La loge d'accueil, en face de l'entrée, disposera d'une vue large (baie vitrée dans des matériaux appropriés pour éviter les bris de glace en cas de jet de projectile).

## LA VIDÉOPROTECTION,

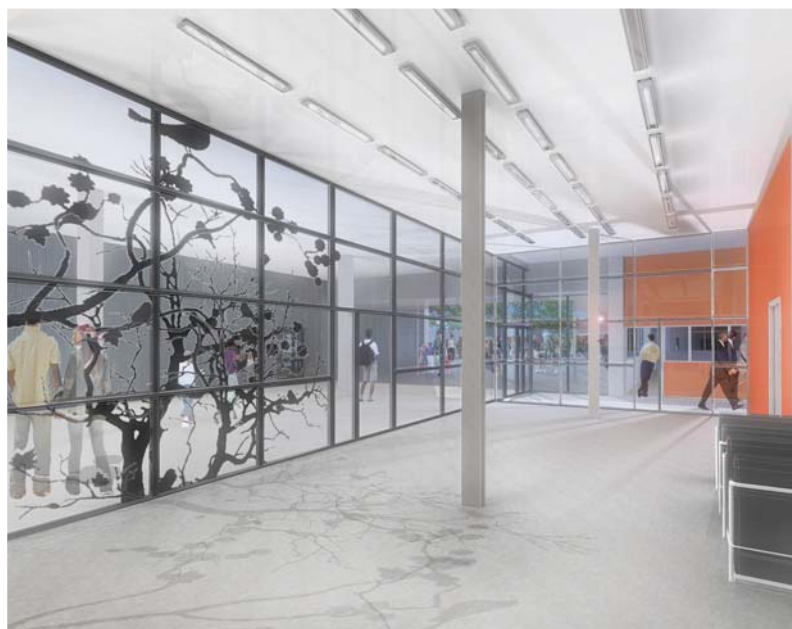
qui n'a pas vocation à remplacer le personnel de surveillance, est limitée aux entrées excentrées (parking/livraison, logements de fonction) non visibles de la loge, et à l'entrée principale dans les périodes où il n'y a pas d'agent d'accueil.

## LES CIRCULATIONS

doivent permettre les flux des élèves entre les différents pôles, en évitant les goulots d'étranglement. Cela nécessite la conception de couloirs droits, larges et éclairés, et bannit la présence de tout élément susceptible de nuire à la surveillance des circulations. Pour développer le caractère convivial de ces espaces où élèves et adultes passent beaucoup de temps, leur conception et leur traitement doivent prendre en compte l'éclairage (éclairage naturel obligatoire), le confort thermique, le confort acoustique, la clarté des matériaux, un dimensionnement adapté, l'intégration d'espaces d'attente, de points de rencontre...

## LES FAÇADES ET LES CLÔTURES

ne doivent pas constituer des éléments d'escalade potentielle. Elles doivent donc être sobres et ne pas présenter d'éléments saillants à la portée des personnes.







Nouveau collège, Aulnay-sous-Bois. En ouverture : collège Anatole-France, Les Pavillons-sous-Bois.

## LA COUR DE RÉCRÉATION

est configurée de manière à être facile à surveiller par les personnels éducatifs. Comme tous les espaces de l'établissement, elle doit être accessible aux élèves handicapés.

## L'ÉCLAIRAGE ARTIFICIEL

doit être conçu de manière à éviter l'existence de zones mal éclairées. Il concerne notamment les cheminements, qu'ils soient secondaires ou principaux, la cour de récréation, les espaces sportifs extérieurs, les deux parvis d'accueil.

## LES BUREAUX DES PERSONNELS D'ENCADREMENT DE LA VIE SCOLAIRE

occupent une position charnière au sein de l'établissement, qui facilite la surveillance des lieux de passage (hall, cour, préau), des salles de travail et des locaux de la vie scolaire des élèves.

// Spacieux, les bureaux des CPE et des assistants d'éducation peuvent accueillir élèves et parents dans de bonnes conditions.

// Une salle attenante au bureau du CPE et en liaison directe avec celui-ci est destinée à l'accueil des élèves exclus de cours.

// Les bureaux de la direction disposent d'une vue sur la cour de récréation et sur l'entrée des élèves.

## LES SANITAIRES DES ÉLÈVES,

lieux par nature privés, seront conçus de manière à faciliter la surveillance des élèves et du matériel.

## POUR FACILITER LA MAINTENANCE

et l'entretien, il faut prévoir des matériaux faciles à nettoyer, des espaces configurés de manière à permettre le passage des machines et des locaux techniques de maintenance qui soient situés à proximité de l'ascenseur et des points d'eau.



Nouveau collège, Noisy-le-Grand.

## LES PARVIS, ESPACES ACCUEILLANTS ET SÉCURISÉS

Les espaces d'accueil sont des lieux essentiels dans le rapport de l'élève au collège et du collège à la ville. Ils se présentent sous la forme de parvis.





## UN PARVIS EXTÉRIEUR

Placé sur l'espace public, il constitue un lieu d'attente sécurisé pour les élèves devant les portes du collège. Il est en lien avec les aires de dépose des élèves, les voies d'accès piétons et cycles. Il permet aux collégiens d'être sur l'espace public sans gêner les autres utilisateurs.



Collège Maurice-Thorez, Stains.



Collège Jean-Jaurès, Villepinte.

## UN PARVIS INTÉRIEUR

Délimité par la clôture de l'établissement, il est un espace de transition entre l'espace public et l'intérieur du bâtiment, une zone tampon qui garantit la sécurité de la communauté éducative. L'idée est d'éviter, pendant les heures de cours, tout contact direct et non contrôlé des élèves avec l'extérieur. D'un point de vue fonctionnel, le parvis intérieur est un espace de distribution qui doit permettre d'accéder de façon aisée aux différents pôles de l'établissement. Enfin, symboliquement, il représente l'ouverture du collège sur la ville. Pour répondre à la double exigence de protection et d'ouverture, il est donc important qu'il soit conçu comme un espace fonctionnellement clos tout en offrant l'image d'un lieu très ouvert.





ORIENTATION N° 3

# UN COLLÈGE ACCUEILLANT POUR LES « PARENTS PARTENAIRES »

Pour accompagner les parents dans la scolarité de leurs enfants et faire d'eux de vrais partenaires, les nouveaux collèges leur réserveront un espace à part entière : la Maison des parents.



Nouveau collège, Noisy-le-Grand.

## LE RÔLE DES PARENTS

est primordial dans la réussite de leurs enfants, et ils ne peuvent être tenus à l'écart de la vie du collège. Même si le collège est, en soi, un espace bien défini, avec ses missions, ses propres règles de fonctionnement, ses références éducatives, l'enfant ne laisse pas son vécu quotidien à la porte du collège en y entrant. Aujourd'hui, alors que l'interdépendance entre le collège et son environnement tend à se renforcer, le parent doit, plus que jamais, être un partenaire et pas seulement l'autorité responsable à laquelle on s'adresse quand l'enfant pose problème à l'institution scolaire. Tout doit être mis en œuvre pour l'informer, pour l'associer au maximum au projet d'établissement, et pour lui fournir des outils qui lui permettent de suivre la scolarité de son enfant.

“ Dans le cadre de notre association de parents d'élèves, nous avons besoin de nous réunir, le soir, pour discuter de dossiers, ou le samedi, pour organiser des moments conviviaux. La Maison des parents facilitera nos rencontres. ”

MONICA, PARENT D'ÉLÈVE DÉLÉGUÉE DE COLLÈGE.

## LA RELATION QU'ENTRETIENNENT

les parents d'élèves avec le collège est paradoxale. D'un côté, les parents attendent beaucoup du collège et souhaitent s'impliquer au mieux dans la scolarité de leurs enfants; de l'autre, ils ressentent ce lieu comme inaccessible ou peu enclin à les accueillir, à les entendre, à les comprendre.

### POUR PARVENIR À ÉTABLIR CETTE RELATION

le collège du 21<sup>e</sup> siècle doit concrètement faire une place aux « parents partenaires ». C'est la vocation de **la Maison des parents**, prévue au sein du pôle « collège ouvert » des nouveaux établissements. Aisément accessible depuis la circulation du pôle et depuis le hall d'accueil, cet espace est conçu pour :

- // accueillir les activités des associations de parents,
- // permettre l'organisation d'activités parents-élèves,
- // rendre possibles l'initiation des parents à l'outil informatique et leur accès à l'Environnement numérique de travail Celi@ mis en place par le Conseil général.

Lieu privilégié pour l'échange entre les parents, ces locaux, propices à la confidentialité, favoriseront la rencontre avec l'équipe éducative.





ORIENTATION N°4

# DES ESPACES ADAPTÉS AUX COLLÉGIENS

Espace évolutif et convivial, le collège de demain est d'abord conçu pour répondre aux besoins des élèves.

**Le passage en sixième est une étape marquante** dans la vie de l'élève, synonyme de changements significatifs: nouvel établissement, nouveaux enseignements, multiplication des professeurs et des salles de classe... Tout cela intervient à un âge où l'enfant a encore besoin d'être sécurisé

par un cadre de proximité et par des repères qui lui sont familiers. Si de tels moments participent à sa construction en tant qu'individu et au développement de son autonomie, ils ne doivent pas être vécus comme des ruptures.







## UNE NÉCESSAIRE CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

Pour éviter les ruptures, souvent mal vécues par les élèves, l'institution scolaire doit rechercher les meilleures articulations possibles entre les différents niveaux

du système éducatif – primaire, collège et lycée –, à travers l'expression d'une continuité pédagogique. Cette continuité passe par l'enseignement, mais elle repose aussi sur l'organisation fonctionnelle des établissements. Ainsi, la conception des nouveaux collèges obéira au respect de certains critères architecturaux et fonctionnels :  
**// Une salle de classe unique pour les divisions de sixième.** Pour aller dans le sens d'un lien entre l'école élémentaire et le collège, le Département de la

Collège Pierre-Curie, Bondy. En ouverture : nouveau collège Noisy-le-Grand.

Seine-Saint-Denis et les instances académiques départementales ont prévu que, dans les nouveaux collèges, chaque division de sixième se verra attribuer une salle de classe unique dans laquelle elle suivra tous les enseignements qui ne nécessitent pas de locaux spécifiques.  
**// Une organisation rationnelle du pôle « enseignement ».** Les espaces d'enseignement seront clairement identifiables au sein de l'établissement et présenteront une forte proximité entre eux. Ces dernières



## DES ESPACES PÉRISCOLAIRES PROPICES À L'ÉPANOUISSEMENT

Lieu d'apprentissage, le collège est aussi un lieu de vie où le jeune doit pouvoir se sociabiliser, se détendre, se divertir. Dans cette perspective, le programme-type des collèges du 21<sup>e</sup> siècle prévoit la création d'un pôle « vie du collège » regroupant des espaces d'activités destinés aux élèves en dehors des heures de cours :

**// La cour de récréation.** Ce lieu de socialisation essentiel au sein du collège devra comporter des espaces paysagers structurants, des aires de jeux collectifs, des espaces et des équipements permettant, pour les uns, la rencontre en petits groupes, pour les autres, la réflexion individuelle. La cour devra être facile à surveiller.

**// Le foyer des élèves et les salles d'activités.** Ces espaces réservés au jeu, à la détente, aux activités associatives, permettront aux élèves de se retrouver ensemble, dans une situation proche de l'autonomie et de l'auto-gestion. Ils seront équipés de points d'accès informatiques. La proximité des bureaux des personnels d'encadrement facilitera leur surveillance.

**// La salle d'études multimédia.** Implantée à côté du bureau des assistants d'éducation, elle constituera un espace numérique de travail ou d'activités ludiques, où les élèves pourront venir travailler en groupes ou individuellement, sous la surveillance du personnel d'encadrement.

disposeront aussi de liaisons aisées avec les autres pôles ou espaces du collège pour permettre une circulation fluide et confortable des élèves.

**// Une classe évolutive.** Les espaces d'enseignement seront conçus de façon à rendre possibles différentes organisations des mobiliers et des équipements en fonction de la pédagogie utilisée.

“ Arriver en 6<sup>e</sup>, c'est impressionnant, le collège est grand et il y a beaucoup de nouvelles choses à découvrir. C'est rassurant de savoir que je n'aurai pas toujours à chercher ma salle de classe. ”

BANDHU, ÉLÈVE DE PRIMAIRE.



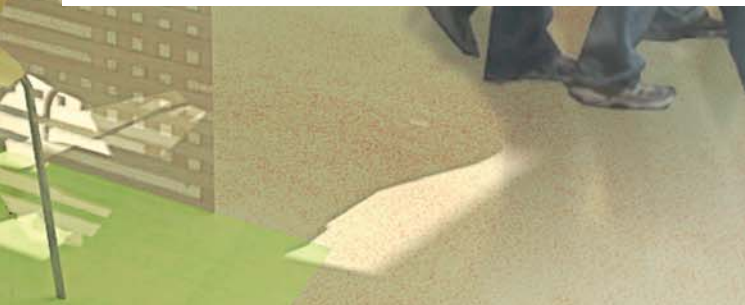


ORIENTATION N°5

# RESTAURATION SCOLAIRE: ÉDUCATION AU GOÛT, ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE ET DÉTENTE

La pause méridienne constitue un moment essentiel pour le bien-être des collégiens. C'est pourquoi le programme-type des nouveaux collèges met l'accent sur la conception d'un espace de restauration de qualité, propice à la convivialité et à la détente.

**Le temps consacré à la restauration** est très important pour l'équilibre des élèves. Il doit constituer, au milieu d'une journée de travail souvent longue, un moment de calme et d'agrément, afin de leur permettre de reconstituer leur force d'attention.





### Soucieux de faire bénéficier le plus grand nombre d'élèves possible

d'une pause méridienne de qualité, le Département de la Seine-Saint-Denis prend en charge une partie du coût du repas, en fonction des ressources de chaque famille. L'objectif n'est pas seulement de permettre aux élèves de prendre leur repas sur place, mais de leur organiser un temps de pause dans leur journée d'apprentissage, de leur offrir des repas de qualité, équilibrés et diversifiés, et de leur donner la possibilité de pratiquer des jeux, des activités culturelles ou artistiques. En ce sens, la pause méridienne n'est pas un « temps mort » dans la journée mais bien une séquence de l'emploi du temps des élèves et une composante à part entière du projet d'établissement. Il en résulte que, dans la conception des nouveaux collèges, une attention particulière est portée aux locaux et aux équipements de la restauration scolaire.



### La première priorité de la restauration scolaire

est de fournir un repas de qualité aux demi-pensionnaires, tout en garantissant les conditions d'hygiène et de sécurité alimentaire. Ainsi, il est prévu d'implanter **neuf cuisines centrales** pour fabriquer et livrer les repas des collèges servant moins de 400 repas par jour. Les autres disposeront de **leur propre cuisine de production**. Celle-ci sera conçue de façon à intégrer au mieux les questions liées à sa fonctionnalité et à son entretien :

- // une construction de plain-pied pour éviter la manutention inutile,
- // des équipements et des matériaux de revêtement faciles à entretenir,
- // peu d'espaces de circulation entre chaque zone de la cuisine pour ne pas complexifier les procédures d'entretien.





“  
Le mobilier et les  
revêtements de sol  
des salles de restauration  
sont choisis pour faciliter  
le travail d'entretien des  
agents dans les collèges.

PASCAL FLORES, RÉFÉRENT RESTAURATION  
DES COLLÈGES, CONSEIL GÉNÉRAL.

”





## L'ESPACE DE RESTAURATION SCOLAIRE

doit être un lieu accueillant pour les élèves. Au sein de chaque établissement, **la salle de restaurant** sera donc

spacieuse et lumineuse, facile à surveiller. Pour assurer la tranquillité, son traitement acoustique devra être particulièrement soigné. Modulable et évolutive, elle permettra la création de sous-espaces, propices à la convivialité. Elle sera équipée pour accueillir les matériels sono et vidéo nécessaires à une animation (semaine du goût, repas à thème, diététique...).

## LES ACCÈS À LA RESTAURATION SERONT PENSÉS

pour réduire le temps d'attente et assurer les circulations d'élèves dans le calme. Ils se feront par la cour de récréation. Après passage par un espace d'attente fermé et doté de lave-mains, les collégiens accéderont à une ligne de self. A la sortie, un sas sera prévu pour éviter les déperditions de chaleur. Enfin, un espace couvert assurera le lien avec les autres espaces du collège.

“ Servir de belles et bonnes assiettes c'est bien, à condition toutefois de mener en amont un travail important d'éducation au goût auprès des collégiens.

GÉRARD SAVONA, CHEF DE CUISINE  
AU COLLÈGE LÉON-JOUHAUX,  
LIVRY-GARGAN.











ORIENTATION N° 6

# LE CENTRE DE RESSOURCES AU CŒUR DU NOUVEAU COLLÈGE

CDI, salles de travail, espaces de dialogue et d'apprentissage, sont des éléments fédérateurs de la communauté éducative.

**Alors qu'il constitue un lieu d'enseignement à part entière**, un lieu de connaissance et de recherche, le centre de documentation et d'information (CDI) a trop souvent été relégué dans une position d'arrière-plan au sein des établissements scolaires. Mais aujourd'hui, dans un contexte de multiplication et de diffusion accélérée des informations via Internet et les nouvelles technologies, il apparaît encore plus nécessaire d'offrir aux élèves une approche qualitative des ressources à leur disposition et de leur apporter un soutien efficace dans la compréhension et l'analyse de celles-ci. C'est le rôle du centre de ressources, outil d'autant plus précieux que les nouvelles pratiques d'enseignement font de plus en plus appel à la recherche

et à l'investigation personnelles des élèves. Pour les enseignants aussi, il constitue un lieu central, puisqu'ils peuvent y actualiser leurs connaissances, y mener des recherches, y travailler individuellement ou en groupes.

Le professeur documentaliste, membre à part entière de l'équipe pédagogique, a en outre, dans le cadre des ENT, un rôle de référent et de conseil pour le choix et l'organisation de l'ensemble des ressources accessibles en ligne pour les élèves et les enseignants de l'établissement. Toutes ces raisons font que, dans le programme-type des nouveaux collèges, le centre de ressources est conçu comme un espace fédérateur et dynamique de la communauté éducative. Du point de vue fonctionnel et architectural, cela conduit à l'implanter au cœur de l'établissement, au carrefour des grandes circulations fréquentées par les élèves et par les enseignants. Il doit ainsi être facilement accessible depuis la vie scolaire, les locaux des enseignants et les salles d'enseignement.



## UN CENTRE DE RESSOURCES PÉDAGOGIQUES PERMETTANT DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

Il est configuré comme un espace unique au sein duquel s'organisent des zones et des cellules de travail. La salle de documentation multimédia et numérique en est le cœur. Elle contient les ouvrages mis à disposition des élèves et des tables de consultation. Elle se divise en plusieurs espaces :

une zone de documentation en libre accès, un coin informel de lecture, enfin, un espace informatique doté de 12 postes multimédia pour l'utilisation en libre-service ou collective. Séparé de la salle de lecture par la banque de prêt, l'espace documentaliste accueille 2 postes de travail avec ordinateur. Sa localisation, à proximité immédiate de l'entrée, est stratégique : surveillance, enregistrement des prêts, mais aussi information pour tous les usagers et aide à la recherche. Contigu à l'espace documentaliste, le dépôt/reprographie abrite les nouveaux ouvrages non inventoriés et les documents à réparer. L'ensemble de ces locaux sera impérativement implanté sur un seul niveau, avec des sanitaires à proximité.



## UNE ERGONOMIE ADAPTÉE

De bonnes conditions d'éclairage naturel sont nécessaires, en particulier dans les espaces de consultation. Le centre de ressources bénéficiera d'une orientation adaptée, associée à des protections solaires efficaces (brise-soleil, stores, etc.) et robustes pour protéger

les ouvrages du vieillissement prématuré dû à une trop forte exposition aux rayons. L'implantation et le choix du mobilier répondront à la triple préoccupation d'une harmonie d'ambiance, d'un linéaire de stockage suffisant et d'une exploitation de l'espace la plus pertinente possible.



Nouveau collège, Montreuil-sous-Bois.  
En ouverture: collège Anatole-France, Pavillons-sous-Bois.

## LES ESPACES SATELLITES DU CDI

// Isolées phoniquement de la zone de lecture et séparées par des cloisons vitrées, **les salles de travail** accueillent les activités de travail en petits groupes, de travail autonome ou semi-encadré, de soutien et de tutorat des élèves, ainsi que le travail en équipe ou individuel des enseignants. Elles sont équipées informatiquement. Comme elles peuvent être utilisées en dehors des heures d'ouverture, ces salles seront aussi accessibles depuis l'une des circulations du collège.

// **Le bureau du conseiller d'orientation** disposera d'une liaison directe avec le CDI. Il comportera également un accès indépendant depuis une des circulations du collège.

### UN ESPACE SÉCURISÉ

Le CDI est appelé à abriter des équipements et des documents de valeur. Pour sa sécurité, son ouverture normale ne peut se faire qu'en présence d'adultes.

Une seule entrée est souhaitable, et le bureau de l'enseignant documentaliste doit offrir une vue panoramique permettant le contrôle des entrées et des sorties.



# DES SALLES POUR LES ENSEIGNANTS

**Afin d'accueillir le travail des enseignants,** le programme-type du collège prévoit des locaux différenciés, consacrés d'une part à la détente et aux échanges, et d'autre part au travail individuel et collectif.

L'organisation des salles dédiées aux échanges et à la détente est pensée pour favoriser le bien-être des professeurs au collège et créer

de la convivialité. Cela se traduit par :  
// une ergonomie chaleureuse, avec un mobilier et des équipements adaptés (classement des dossiers et rangement des affaires personnelles intégrés dans l'architecture du bâtiment).  
// un éclairage naturel systématique (avec protection contre l'ensoleillement et la chaleur, selon l'orientation des locaux),  
// un confort acoustique.

Par ailleurs, pour offrir les meilleures conditions de travail aux enseignants, des salles dédiées au travail individuel et/ou collectif sont prévues (avec un éclairage de qualité, adapté à l'usage de l'informatique) :  
// un espace collectif de type paysagé, équipé d'une dizaine de postes informatiques,  
// un bureau équipé de deux postes informatiques.



Tous ces locaux seront proches des salles de travail également ouvertes aux enseignants au sein du CDI. D'un point de vue fonctionnel, l'espace réservé aux enseignants doit d'une part permettre un accès aisé aux salles de cours, et d'autre part être implanté à côté des bureaux de l'administration.







ORIENTATION N°7

# UN COLLÈGE IRRIGUÉ PAR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

L'intégration de l'outil numérique et des nouvelles technologies dans l'espace éducatif constitue l'un des aspects les plus innovants du collège du 21<sup>e</sup> siècle.

**Favoriser la réussite des élèves en intégrant les outils numériques** dans les pratiques pédagogiques disciplinaires et interdisciplinaires est un enjeu majeur. L'usage de ces outils doit notamment permettre d'individualiser et de personnaliser le suivi et le soutien des élèves, d'encourager et de faciliter les relations entre la communauté éducative et les familles, et, dans une dimension plus large, de réduire la fracture numérique.

**S'il est un domaine où le collège se doit d'être évolutif**, c'est bien celui des technologies innovantes de l'éducation (TIE). Sans aller dans le sens de la surenchère, le collège du 21<sup>e</sup> siècle intégrera les outils technologiques modernes et sera conçu selon une approche prospective permettant d'intégrer les technologies à venir.





**Le temps de la salle multimédia unique mise à la disposition des différents utilisateurs est révolu.**

Le programme-type du collège prévoit la généralisation des TIE à l'ensemble du collège, c'est-à-dire à toutes les disciplines, à tous les personnels, à tous les espaces. Cette orientation a, bien sûr, des implications concrètes en terme d'aménagement fonctionnel, qui se traduisent par les dispositifs suivants :

**// Des salles d'enseignement équipées en outils technologiques :**

tableau numérique interactif, ardoise mobile, boîtier de vote, 15 postes informatiques, vidéoprojecteur,

**// Des salles de vie scolaire multimédia**

(permanence et foyer des élèves), dans lesquelles les élèves peuvent accéder à l'outil multimédia pour le travail en groupe, le travail individuel et les activités de loisirs, sous la surveillance du personnel d'encadrement et sous le contrôle de logiciels pour ce qui concerne l'accès au réseau.

**// Un CDI et des salles de travail en groupe**

également équipés de l'outil informatique,

**// Un espace multimédia réservé aux**

**parents d'élèves** (la Maison des parents), permettant à ces derniers de s'initier à l'outil informatique et d'accéder à la plate-forme d'environnement numérique de travail Celi@,

**// Pour chaque discipline, une salle courante d'enseignement numérique** équipée de 25 postes informatiques (un poste par élève), utilisés pour les apprentissages en classe. Soit, à terme, 8 salles par collège.



## UN ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES



Destinées à recevoir 25 élèves maximum, les salles d'enseignement général présentent une configuration et un équipement qui doivent rendre possible le travail des élèves à trois niveaux : en classe entière, en petits groupes ou de façon autonome. L'implantation des prises informatiques en périphérie de la salle permet cette souplesse, cette modularité indispensable à la pédagogie différenciée.

## TOUS LES PERSONNELS CONCERNÉS

Toutes les fonctions sont appelées à utiliser l'informatique et Internet. La mise à disposition des outils numériques aux personnels techniques est importante pour valoriser le travail des agents, les former et contribuer à créer des liens au sein de la communauté éducative.











ORIENTATION N°8

# UN COLLÈGE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Que ce soit dans leur conception ou dans leur fonctionnement, les nouveaux collèges relèvent le défi du développement durable et de la qualité écologique.

**Fidèle à sa politique en faveur du développement durable**, le Conseil général de la Seine-Saint-Denis a élaboré un **programme environnemental type** précisant les exigences environnementales à prendre en compte. **Cette volonté se traduit d'abord dans les qualités énergétiques** attendues des nouveaux établissements. Ces derniers

répondront a minima aux critères des **bâtiments basse consommation (BBC 2012)**. **Sept collèges** utiliseront un système de **géothermie sur pieux** pour capter la chaleur du sol et l'utiliser comme énergie de chauffage, avec appoint de panneaux solaires (rechargeant les nappes de chaleur l'été). **Trois collèges** atteindront le niveau **« zéro énergie »**. Leur principe de fonctionnement : limiter les consommations avec une isolation très performante, puis compenser les consommations résiduelles par une production d'énergie renouvelable.









Deux collèges seront chauffés grâce à la **biomasse bois** (utilisation de granulés de bois), et **trois autres** se serviront des **réseaux de chaleur urbains**. Les **toitures végétalisées** sont systématiquement favorisées pour favoriser la rétention ou la récupération des eaux de pluie. La terre végétale contribuera également à l'isolation thermique du bâtiment.



L'AUTRE ASPECT ENVIRONNEMENTAL PRIVILÉGIÉ par la nouvelle architecture éducative est la place des espaces verts. Leur rôle sera à la fois de contribuer à la qualité paysagère des établissements et de participer à une démarche écologique fondée sur la responsabilité vis-à-vis des ressources, en particulier de l'énergie, de l'eau et de la biodiversité. Un **pôle « nature »** sera aménagé au sein du pôle « collège ouvert » de chaque établissement. Il sera constitué d'une **mare** et d'un **jardin pédagogiques**, ainsi que d'une **aire de compostage**. Ces aménagements seront réalisés par les élèves dans le cadre d'un projet pédagogique spécifique.

**D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE** tout, au sein des collèges, est pensé pour rendre possibles la systématisation des pratiques d'écogestion et la sensibilisation des élèves au développement durable (par exemple par la participation au tri sélectif au sein de l'espace de restauration).









ORIENTATION N°9

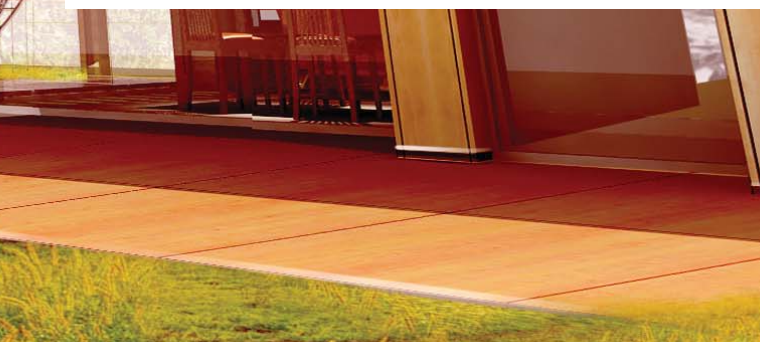
# DES ESPACES MODULABLES AU SERVICE DE LA PÉDAGOGIE

**Dans un siècle où les modes de connaissance, les outils d'apprentissage et d'information ne cessent d'évoluer,** l'une

des gageures de l'institution scolaire est de réussir à accompagner et à intégrer ces mutations. Les enseignements, les programmes, les pratiques et les outils pédagogiques reflètent déjà ces changements. Le déroulé traditionnel de la classe – le professeur face à l'ensemble des élèves dans un scénario

Réponse architecturale aux besoins pédagogiques, le principe de modularité des espaces est une innovation essentielle des nouveaux collèges.

et une mise en scène qui s'appliquent indifféremment à tous – laisse de plus en plus place à une diversité des pratiques : position centrale ou latérale du professeur dans la salle, développement du travail en groupe et du travail autonome des élèves, utilisation des outils numériques...







### L'adaptation des lieux d'enseignement à cette diversité

des situations pédagogiques passe par leur modularité et leur caractère évolutif. Concrètement, cette double exigence implique :

- // des salles dont la configuration rend possibles diverses formes d'activités (travail en classe entière, en groupes, travail autonome),
- // des salles dont la configuration permet à l'enseignant de dépasser le rapport frontal,
- // des salles de cours systématiquement équipées de supports informatiques multimédia,
- // une organisation du bâtiment tenant compte du fait que, dans l'enseignement des sciences et techniques, les travaux pratiques alternent avec la modélisation,
- // des réseaux techniques susceptibles d'évoluer



dans le temps afin d'intégrer de nouveaux besoins. Pour être exploitées au mieux, les salles modulables bénéficieront de caractéristiques ergonomiques et fonctionnelles en adéquation avec leur usage : possibilité d'affichage mural, qualité de l'éclairage naturel, confort acoustique et thermique, possibilité d'occul-



Nouveau collège, Montreuil-sous-Bois. En ouverture : collège Jean-Moulin, Aubervilliers.

tion compatible avec la projection de supports multimédia. S'il est déterminant dans la conception des espaces d'enseignement, le principe de modularité doit aussi pouvoir s'appliquer à d'autres lieux du collège tels que la cour de récréation, le parvis

intérieur, les circulations, afin de permettre leur utilisation à des fins culturelles ou artistiques. Le principe constructif choisira ainsi le système poteaux/poutres. Des cloisons séparatives légères permettront de réorganiser l'espace selon les besoins.

“ Les espaces modulables améliorent les conditions d'enseignement et permettent davantage d'interactions avec mes élèves. ”

SANDRINE, ENSEIGNANTE DANS UN COLLÈGE DE LA SEINE-SAINT-DENIS.





ORIENTATION N°10

# UNE PÉDAGOGIE DU PATRIMOINE

Sensibiliser les usagers du nouveau collège à l'histoire de sa construction est le meilleur moyen de lui donner une dimension patrimoniale, qui l'inscrira dans la durée.

**Des générations de collégiens** sont appelées à se succéder dans les nouveaux collèges. Certes, ces derniers vont évoluer et se transformer,

mais ils conserveront les fondements architecturaux qui ont présidé à leur conception. D'où l'importance de transmettre aux générations futures les clefs pour comprendre les choix d'aujourd'hui.

**Il s'agit de faire en sorte** que, à travers la connaissance du collège, des conditions de sa création, de son histoire, les adultes et les élèves qui en seront les usagers se l'approprient. Cette appropriation ne peut que favoriser une démarche de respect à l'égard du bâtiment et des équipements, et elle entre pour une bonne part dans l'intérêt et le plaisir que les usagers auront à « pratiquer » l'établissement.







Collège Jean-Jaurès, Villepinte. En ouverture : nouveau collège, Blanc-Mesnil.



## Pour parvenir à fonder cette culture patrimoniale

autour des nouveaux collèges, l'une des orientations du programme-type consiste à proposer une pédagogie du développement

durable des collèges, en fournissant aux équipes de direction, aux équipes pédagogiques et bien sûr aux élèves les éléments de connaissance et de compréhension des différentes phases de la construction de leurs collèges : lois et règlements encadrant la construction et le fonctionnement d'un collège, acteurs impliqués, personnes décisionnaires, modes d'arbitrage, coûts... **1% du montant des travaux sera dédié à un projet artistique.**



Collège Pierre-Curie, Bondy.



**Concrètement, un programme pédagogique** élaboré en lien avec l'Inspection académique définira les objectifs de connaissance relatifs aux métiers intervenant dans la conception, la construction, l'entretien d'un établissement scolaire, ainsi que les éléments de savoir concernant la dimension environnementale des collèges. Ce travail de pédagogie à l'usage des futurs utilisateurs doit s'inscrire dans le long terme et constituer une sorte de projet pédagogique permanent des nouveaux collèges. Il sera conçu dans une approche dynamique et largement ouverte associant, outre les élèves et les personnels du collège, les parents, la ville, les associations, les voisins, les anciens élèves et anciens professeurs, les administrations et les diverses institutions...



# EXEMPLES DE PERSPECTIVES ILLUSTRANT LES 21 COLLÈGES DU PEI



Aubervilliers, collège Jean Moulin, Agence Lelli Architectes



Aulnay sous Bois, nouveau collège, BW SARL



Montreuil sous Bois, nouveau collège, BW SARL



Stains, collège Maurice Thorez, Epicuria Architectes



Stains, collège Maurice Thorez, Brenac et Gonzalez - Atelier d'architecture



Bondy, collège Pierre Curie, Epicuria Architectes



Noisy le Grand, nouveau collège, SCAU SAS



Saint Denis - Saint Ouen, nouveau collège, Platane & Illic SARL







niveau collège, MAP (Marseille Architecture Partenaires)

Les Pavillons sous Bois, collège Anatole France,



SARL

Villepinte, collège Jean Jaurès, SOA Architectes

Le Blanc Mesnil, nouveau collège, Lehoux - Phily SARL



rie, Atelier d'Architecture Malisan SELARL



Noisy le Sec, collège Jacques Prévert, Agence Ville Espace Architecture





## POUR SUIVRE EN DIRECT TOUS LES CHANTIERS DES COLLÈGES :

[www.seine-saint-denis.fr/Colleges-en-chantier.html](http://www.seine-saint-denis.fr/Colleges-en-chantier.html)

## POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE PLAN EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT (PEI) :

[www.seine-saint-denis.fr/Le-college-du-3ieme-millenaire.html](http://www.seine-saint-denis.fr/Le-college-du-3ieme-millenaire.html)

## CARTE INTERACTIVE DES COLLÈGES DE LA SEINE-SAINT-DENIS

[www.seine-saint-denis.fr](http://www.seine-saint-denis.fr)

Onglet droit- cartes interactives- tous les collèges

## POUR TOUTE INFORMATION SUR LE PROGRAMME-TYPE DÉPARTEMENTAL

pour la construction, la reconstruction ou la rénovation des  
collèges de la Seine-Saint-Denis (programme fonctionnel type),  
merci de vous adresser à Robin Monnier, [rmonnier@cg93.fr](mailto:rmonnier@cg93.fr)



Brochure éditée par le Conseil général de la Seine-Saint-Denis.  
Direction de la Communication. Direction de l'Éducation et de la Jeunesse.  
Conception et réalisation : Agence JBA - Wilma Traldi  
Rédaction et secrétariat de rédaction : Pauline Feuillâtre  
2012.

